

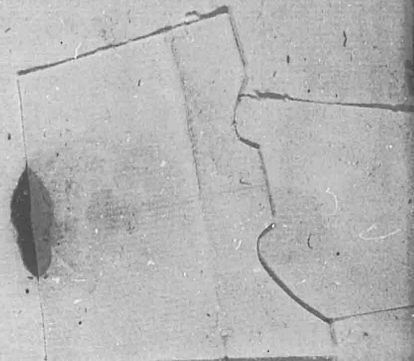
Je vous prie de m'excuser  
 que je vous ay envoyé par la voie de Concomgne / me sont  
 deux venus en un paquet deux lettres / l'une du xij.  
 et l'autre du xvij. de ce mesme mois / Et je vous  
 scay bien que des advertences que me faites tant par  
 lettres que par les extraicts de plusieurs lettres y touchés /  
 des occurrences de pardeca / Et me sera plaisir que par  
 opportunité vous y continuiez / signamment quant cest chose  
 qui importe / come auctressois je vous ay escrit / Fay  
 ven par celle dudit xij. la bonne venue que le Sr.  
 Jacques Coppin / Seigneur de Caestay / a me faire  
 queque boy servir signant le discours que sur ce vous  
 me faites / Dont je desire bien que vous et le d'icelle  
 de ma part de ceste bonne affective venue et moy eudroit /  
 aussy exhortation de vouloir tousjours en cela continuer /  
 esperant que le Sr. Dieu me fera queque jour la  
 grace de le pouvoir reconnoistre vers Luy / et Luy  
 delecter quant et quant ma Commission qui vat en  
 jointe / et que j'ay fait despescher sur enj. signant  
 que manez escrit / Dont chose je desire bien que vous  
 le voyez et adressesz bien et a cecy de ma part /  
 Et scavoir que enj. un conseil qui par Luy sont commis  
 ou subitnez sabstement d'entreprendre queque chose  
 sur le territoire de l'empire / ou contre aucun  
 subitnz d'iceulz / aussy quoy tieme la main que moy  
 droit que soit tousjours garde et deince /

Quant au discours que vous manez envoiez jointement

vostre l'exc<sup>te</sup> / sur la deuenance de la patrie de ces  
 excessions et tyrannies / vous en voyez de ma part  
 l'ameur et l'auther de la bonne affectioy que par  
 cela se demontre a l'aduancement de la cause  
 romme et de moy serice / Et come par certains  
 autres affaires qui me sont suruenues Je nay  
 euey l'osie de ce visiter ainsi que Je vouedroy  
 bien / Je differeray Jusques au meillieur comodite  
 a vous respondre sur ce que desirez s'auoir si  
 pourra mettre ledit discours sy l'amic  
 Conuant que mesme de leur desir pour le  
 seruement de mes commissions et exc<sup>te</sup> quil  
 souz em romme Je ne breue point la chose de  
 si grand poie le meillieur sera de moy fist  
 grand benyet / Et sur ce pour fin de ceste  
 priuay. Dulu vous auoir sy la Ste garde / De  
 Dillenburg ce xxij<sup>e</sup> Jour d'april 1571.

Va bon amy  
 Guste de Nassau

De M<sup>re</sup> Jacques  
de Woufflet  
Docteur en  
Droit



Original copy of the manuscript